

DECISION DU MAIRE n° 2015/11

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

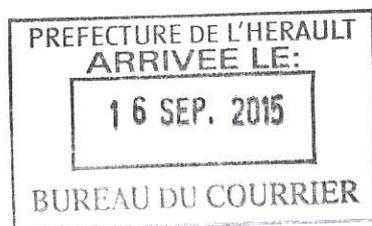
Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son 4^{ème} alinéa

Considérant le besoin d'assurer l'entretien complet et permanent des différents espaces verts sur le quartier de Fontcaude et vu le développement important de ces derniers.

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché « entretien des espaces verts de Fontcaude » conformément à l'article 28 du code des marchés publics, attribué à l'Entreprise Adaptée de l'Etang de l'Or 34 Castelnau le lez.

Le montant du marché sur une période de 10 mois est de 45 604,80 € TTC.



Fait à Juvignac, le 8 septembre 2015
Le Maire,

Jean Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le16.09.2015.....
et publication
le